



travail egal, salaire egal.

Par **valou13950**, le **17/07/2010** à **08:56**

Bonjour,

il y a un an (juillet 2009) j'ai passé un entretien et j'ai été retenu dans une grosse structure. sortant d'une formation pour travailleur handicapé j'ai été retenu pour mon statut. a cet époque ne connaissant pas les salaires dans l'entreprise ni les pratiques des augmentations (un an révolu au 1er janvier) je n'ai pas négocié le miens donc atuellement je suis payé sur la base.

Dans le service où je suis actuellement il y a une dame d'un certain age (50 ans) qui est en CDD depuis février 2009, elle va bientôt signer un CDI (dans quelques jours). cette personne gagne 300€ de plus que moi brut est-ce-normal? nous avons des statues différents elle est employé et moi technicienne. effectivement elle a de l'experience ce que je n'ai pas mais j'ai un courrier de ma responsable signé par elle et par son supérieur (entretien annuel) que le poste je le maitrise largement et qu'il est en dessous de mes capacités. puis-je réclamer travail egal, salaire egal? l'employeur n'est pas tenu de respecter cette loi meme si l'autre personne a su négocier son salaire (facile elle a commencer par de l'interim avant d'avoir un cdd, moi on m'a proposer tout de suite un CDI (c'est toujours interessant d'embaucher des Travailleurs Handicapés.....) n'est-ce pas de la discrimination?

Merci d'avance a toute les personnes qui voudrons bien m'aider